

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* annonce la retraite de S. Exc. M. le comte Walewski. M. Thouvenel, ambassadeur à Constantinople, remplace M. Walewski au département des affaires étrangères. S. Exc. M. Baroche, président du conseil d'Etat, remplira l'intérim de ce département jusqu'à l'arrivée de M. Thouvenel.

M. le comte Walewski était ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères depuis le 7 mai 1855. Personne ne doute qu'en quittant le ministère, qu'il a dirigé pendant près de cinq années, et où son caractère loyal et élevé lui avait conquis d'universelles sympathies, M. le comte Walewski n'emporte la pleine confiance et l'estime de l'Empereur.

Un décret du 4 janvier attribue un traitement annuel de cent mille francs aux membres du conseil privé; n'auront pas droit à ce traitement ceux des membres de ce conseil qui exercent une fonction rétribuée par l'Etat ou par la liste civile.

On sait que le conseil privé se compose de LL. EE. MM. le cardinal Morlot, archevêque de Paris; Troplong, président du Sénat; comte de Morny, président du Corps-Législatif; Baroche, président du conseil d'Etat, ayant rang de ministre; Fould, ministre d'Etat; les maréchaux comte Vaillant et duc de Malakoff; Walewski, sénateur, comte de Persigny, ambassadeur près Sa Majesté Britannique.

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, S. Exc. M. le maréchal Vaillant, commandant en chef de l'armée française en Italie, a reçu les marques les plus vives de la sympathie des autorités et de la population lombarde. Nous reproduisons plus loin l'adresse qui a été remise au maréchal Vaillant, à cette occasion, par la municipalité de Milan.

Ce n'est pas par des manifestations aussi amicales qu'une partie de la presse allemande a commencé l'année. La *Nouvelle Gazette de Hanovre* et la *Gazette de Leipzig* déplorent, avec un accord touchant, que l'Allemagne n'ait pas secouru l'Autriche contre la France et la Sardaigne. C'est ainsi que ces deux obscurs journaux nous souhaitent la bonne année.

Parmi les bruits plus ou moins dignes de foi, qui circulent depuis deux ou trois jours, nous devons mentionner, à titre de renseignement, une information que le *Morning-Post* présente sous une forme très-sérieuse. D'après ce journal, la cour de Vienne, voulant à tout prix empêcher un nouvel accroissement du royaume de Sardaigne, aurait proposé de céder la Vénétie pour être incorporée à un nouveau royaume de l'Italie centrale. Le *Morning-Post* ne dit pas à qui cette proposition aurait été faite; il ne fait pas voir non plus, et nous ne distinguons pas très-clairement en quoi les intérêts de l'Autriche seraient servis par cette combinaison.

La *Gazette de Magdebourg*, du 1<sup>er</sup> janvier, annonce la prochaine arrivée du prince Gortschakoff à Berlin, où il viendrait conférer avec M. de Schleinitz, pour déterminer les points sur lesquels la Prusse et la Russie marcheront d'accord au sein du congrès. Mais en même temps la *Nouvelle Gazette de Prusse*, du 3, annonce que le départ du prince Gortschakoff est provisoirement suspendu, en attendant la date définitive de la convocation du congrès.

Les journaux anglais ne partagent pas tous l'avis du *Times* au sujet du congrès. Le *Morning Chronicle* démontre aujourd'hui par de bonnes raisons que la réunion du congrès est utile et que l'Angleterre doit la désirer. Ce journal espère que le congrès aura lieu, et que l'Europe remerciera l'Empereur des Français qui, « à travers les mille complications, n'a jamais permis, même à ses propres anxiétés, d'altérer ni sa bonne foi, ni son bon sens, ni l'inaltérable sûreté de son jugement. »

S. Exc. le marquis de Moustier, ambassadeur de France à Vienne, a eu l'honneur de présenter le 1<sup>er</sup> janvier, en audience solennelle, ses lettres de créance à l'empereur François-Joseph; il a été ensuite présenté à l'Impératrice, à l'archiduchesse Sophie, à l'archiduc François-Charles et au comte de Rechberg. Le même jour S. A. a dîné chez lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre.

L'empereur d'Autriche vient de décider la formation de l'infanterie en 80 régiments, qui seront

commandés par des lieutenants-colonels. Ces nouveaux régiments seront composés d'hommes choisis dans les régiments existants.

Nous apprenons de Constantinople la chute du grand-vizir. Kybrisli pacha a été destitué et remplacé par Mehemet Rouchdi pacha, président du tanzimat. Aali pacha, ex grand-vizir, remplace Mehemet Rouchdi pacha dans ce dernier poste.

Une correspondance, adressée de Posen à la *Gazette de Voss* assure que les membres les plus distingués de l'émigration polonaise se proposent de remettre au congrès une adresse au nom de toute leur nation. — A. Vitu. (Le Pays.)

On lit dans la *Gazette de Madrid*:

Le général en chef de l'armée d'Afrique, par dépêche télégraphique d'hier soir, mande du campement del Serrallo ce qui suit:

« A huit heures et demie, l'ennemi a attaqué les grand-gardes du campement du général Ros, en courant à travers les bois de la droite. Ces postes ayant été renforcés par trois bataillons, sous les ordres du général Turon, les Maures ont été repoussés avec autant de vigueur que l'exigeait l'impétuosité de leur attaque. A l'instant où j'ai entendu le feu, je me suis transporté sur le théâtre du combat, voyant avec quelle bravoure se battaient nos troupes. Le feu de l'ennemi a été très nourri, comme jamais il ne l'avait été encore. Je crois nos pertes peu considérables, mais je ne saurais encore en préciser le chiffre; celles de l'ennemi doivent avoir été grandes, attendu qu'il a été repoussé de nos tranchées. »

Le commandant général des forces navales d'opérations mande d'Algésiras le 30 décembre, au ministre de la marine:

« Hier, à une heure dix minutes de l'après-midi, avec les forces navales, j'ai battu les forts de l'embouchure de la rivière de Tétouan, j'ai complètement éteint leur feu et j'ai brûlé le fort du Nord. L'affaire a duré une heure. Je n'ai pas eu de pertes à déplorer, l'ennemi pointant trop haut. »

On lit dans la *Ibéria*:

« Devant la place de Ceuta nous avons mainte-

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

CHAPITRE XXI. — LA PIRATERIE.

L'émir, ou littéralement l'amiral Bahar, datou, c'est-à-dire seigneur, de la piraterie malaisienne, est un personnage beaucoup moins apocryphe que l'immortel Nathan-la-Flibuste. Il dirigeait à cette époque la marine du sultan des îles Holo (ailleurs Jolo, Soolou, Sooloo, etc.), groupe situé entre Bornéo et les Philippines, et repaire de pirates comparables aux anciennes régences barbaresques.

D'après le savant voyageur Domény de Rienzi, le sultan actuel, qui réside à Bévouan, petite ville de cinq à six mille âmes, est un prince fort médiocre; mais — ajoute le même auteur — l'émir Bahar est l'homme le plus extraordinaire et le plus avancé qu'on puisse trouver en ce moment dans la Malaisie et l'Océanie (1). La qualification d'homme très-avancé donnée par un estimable géographe à un généralissime de bandits nous paraît un peu avancée elle-même.

Brassinot ni Biffard n'étaient curieux de la biographie

(1) L'Océanie, 1836.

assurément très-intéressante de ce redoutable aventurier contemporain.

Est-il renégat européen, arabe, chinois, maiais ou insulaire holoan? Requin ne les renseigne point à cet égard. Il leur dit seulement entre deux parenthèses que l'Emir a pour favorite une métisse chrétienne des Philippines.

— A sa place, fit Biffard, j'aurais un sérail.

Requin haussa les épaules.

L'émir Bahar, au-dessus des préjugés vulgaires de la civilisation et du droit des gens, a organisé la piraterie, les courses et les déprédations des côtes circonvoisines sur la plus vaste échelle. Il a fait du *Mouara* ou port de Bévouan un grand entrepôt de prises et un comptoir où les habitants du nord de Bornéo et d'une partie de l'île de Mindanao trafiquent avec les écumeurs de mer.

Expulsés de toutes les autres parties du globe, les forbans sont sûrs de trouver asile et protection auprès de l'émir Bahar, jaloux sans doute d'appliquer le progrès des lumières au développement de la marine pirate.

En ce sens, il est, on ne saurait le nier, beaucoup plus avancé que les nombreux chefs de pillards, petits ou gros, de Varouni, Cottij, Passir, et autres points du littoral de Bornéo, de Célébes, des îles de la Sonde ou des archipels de la Chine.

Ces derniers, à vues plus étroites, ne tiennent guère à se recruter de bandits européens; ils se contentent de leurs vieux procédés, de leurs misérables barques, et ne

souffrent pas volontiers la concurrence étrangère sur les mers qu'ils exploitent.

L'émir Bahar vise au monopole.

Il veut des navires construits, armés et montés suivant toutes les règles de l'art naval. Non content d'avoir forcé à reconnaître ses lois ou au moins à respecter son pavillon les petits sultans pirates des côtes avoisinantes, ils s'efforce d'attirer à lui tous les hardis coquins du monde civilisé.

Les bons canonniers, les armuriers, les charpentiers-constructeurs, les gens du métier en général et les marins, sont les bienvenus dans son repaire.

Requin, qui se vantait d'avoir été envoyé en Europe par l'émir Bahar en personne pour y recoler des hommes déterminés, pouvait donc se faire fort de trouver des pilotes parmi les Malais, Bidadjaks ou Bissagos, dont les barques sillonnent sans ces mers redoutables.

Tandis qu'il faisait à sa manière le portrait et l'éloge de l'émir Bahar, dix heures sonnèrent.

On vira de bord, car les ordres de Maurice étaient bons à suivre à la lettre.

La manœuvre achevée:

— Assez causé! dit Brassinot; tout est paré! marchons!

A ces mots, il court dans la dunette et traîne le jeune capitaine sur le pont, en criant:

— Nous touchons!... Nous sommes perdus!... le navire talonne!

nant cinq fortins solidement construits et dont quelques-uns sont bien garnis d'artillerie; ce sont de droite à gauche, *Isabell II, Rey Francisco, Cínero, Espana et Principe Alfonso*.

» C'est pour la première fois, dans l'affaire du 20, que les Maures ont fait usage du canon contre nous; c'était une pièce de 4 en fer, dont les boulets n'atteignaient pas nos positions; alors ils l'ont retirée. On croit que cette pièce aura été prise à quelque navire naufragé sur la côte. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, le 5 janvier. — Le *Times*, en mentionnant le bruit que le gouvernement français conclurait un traité avec le gouvernement anglais pour régler par une action commune les affaires d'Italie, prétend que, tout en désirant une entente parfaite avec la France, l'opinion en Angleterre ne serait pas favorable à ce traité dont le parlement empêcherait l'exécution.

Constantinople, 28 décembre. — Le vizir Kébrisy a été brusquement destitué et remplacé par Ruchdi, président du Tanzimat. Cette présidence a été donnée à Ali, avant-dernier vizir, qui est considéré comme devant bientôt revenir au vizirat. Les amis des réformes et des économies sont consternés du changement. Le vieux parti triomphe, quoique Ruchdi passe pour un réformateur.

Marseille, 4 janvier. — Des lettres de Constantinople affirment que la cause principale de la chute de Kébrisy a été sa demande pour régler enfin les dettes du sérail et du harem. Tous les courtisans conjurés contre lui l'ont accusé de vouloir, d'accord avec l'Europe, détrôner le sultan pour le remplacer par son frère.

La veille de la destitution de Kébrisy, le sultan le remerciait d'avoir aplani les difficultés relatives au canal de Suez. Le nouveau vizir a maintenu cette décision et expédié aujourd'hui une note aux puissances, promettant l'approbation du projet en cas d'entente de l'Europe. M. de Lesseps se dispose à repartir. — Havas.

On lit dans la *Gazette piémontaise* :

La corporation municipale, à l'occasion du premier de l'an, a en l'honneur d'être reçue par S. Exc. le maréchal Vaillant, commandant en chef de l'armée française en Italie, auquel elle a lu l'adresse suivante :

« Monsieur le maréchal !

» La municipalité de Milan saisit avec empressement une nouvelle occasion de s'adresser au chef de l'armée française en Italie. Elle est fière, monsieur le maréchal, de vous présenter l'expression des sentiments d'immense reconnaissance de cette ville pour votre Empereur magnanime et votre grande patrie.

» L'année qui vient de finir brillera à jamais dans les fastes de l'histoire et de l'humanité, car elle a vu le puissant souverain d'une grande nation prendre les armes et se mettre à la tête de ses bataillons indomptables et dévoués pour défendre les droits sacrés d'un peuple opprimé. Les éclatantes victoires remportées sur le champ de l'Italie immortaliseront le nom de l'Empereur Na-

poléon III, et ce peuple, qui doit surtout à l'intervention de la France les biens suprêmes de l'indépendance et de la liberté dont il jouit maintenant sous le sceptre qu'il a si longtemps désiré, ce peuple espère que la sagesse du clairvoyant politique achèvera en faveur de l'Italie l'œuvre du grand capitaine.

» La municipalité de Milan, pleine de cet espoir, prie Votre Excellence de faire connaître à l'auguste défenseur des nobles causes les vœux unanimes de la ville de Milan, qui demande au Ciel pour Sa Majesté une longue et splendide existence, consolée par les joies domestiques, heureuse du spectacle et de la prospérité publique.

» M. le maréchal, Votre Exc. commande une armée modèle de bravoure, de discipline et de courtoisie. Les Milanais, tandis qu'ils gardent le souvenir le plus reconnaissant des éminents services que ses braves ont rendus à l'indépendance italienne, admirent en eux cette urbanité exquise qui se révèle dans tous les rangs de votre hiérarchie militaire.

» Ils souhaitent ardemment de rendre le séjour de leur ville agréable à des hôtes si dignes, et ils se flattent que la sympathie qui rapproche les citoyens Italiens des soldats de la France cimentera à jamais l'amitié entre les deux nations. La ville de Milan se tient honorée de la présence d'un illustre vétéran, généreux défenseur de votre patrie, dont le nom est aussi cher à la science qu'à la politique, et la municipalité se fait un devoir bien doux de proclamer l'estime générale dont Votre Excellence est entourée.

» Milan, 1<sup>er</sup> janvier 1860.

» BELGIOJOSO, maire; DE HERRA, adjoint; GIUNILI, UBOLDINI DE CAPEI, MARGARITA, DE LEVA, adjoints. »

Le maréchal a répondu :

« Je vous remercie des sentiments de reconnaissance pour l'Empereur et la France, exprimés au nom de la ville de Milan; je les ferai connaître à l'Empereur. Je suis charmé du témoignage rendu à la bonne discipline de l'armée sous mes ordres; elle reste ici pour défendre l'ordre intérieur et l'indépendance du pays conquis sur le champ de bataille. Je remercie les habitants de la ville et les autorités municipales du bien être que leur doit l'armée française. Je puis vous assurer que le bonheur de l'Italie est le vœu le plus cher de l'Empereur et de la France. Je fais des vœux pour cette belle ville qui jouit actuellement, sous le sceptre d'un aussi généreux souverain que le roi Victor-Emmanuel, des institutions libres dont elle fut si longtemps et si cruellement privée. Grâce à un gouvernement réparateur, elle reprendra bientôt son ancien éclat. »

On lit dans le *Pays* :

La télégraphie française n'est pas encore en communication directe avec le royaume de Naples, mais cette jonction sera prochainement opérée.

La ligne qui transmet les dépêches à destination, ou originaires de France ou d'Algérie, passe par Toulon, suit la Méditerranée jusqu'à la Spezia, de là traverse la mer jusqu'au cap Corse, le détroit de

Bonifacio, la Sardaigne, puis rentre dans la Méditerranée. Un embranchement sous-marin partant du cap de Bonifacio pour rejoindre Gaëte sera donc le plus court moyen de relier Naples à Paris.

Les gouvernements français et napolitain, si nous en croyons une lettre de Naples, négocieraient eu ce moment la convention qui doit régler cette importante affaire, dont nous regardons la solution comme prochaine.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Loire croît depuis deux jours avec une certaine force. Elle marque ce matin 4 mètres à l'échelle du pont Cessart.

L'ouragan qui a éclaté sur Saumur dans la nuit de mardi à mercredi dernier a exercé ses ravages dans un grand nombre de localités. A Nantes, mercredi matin, les rues étaient jonchées d'ardoises. Rue des Olivettes, dit le *Courrier de Nantes*, un pan de mur d'un bâtiment habité par plusieurs locataires s'est écroulé dans le jardin.

Une autre mur, situé rue de Barbin, s'est également écroulé.

Le pyroscaphe la *Tête-de-Cheval*, parti de Nantes pour Paimbœuf, y a débarqué ses passagers le soir. Dans la nuit le pyroscaphe a sombré, et le lendemain matin on n'apercevait que la cheminée du vapeur. On craint que les huit hommes d'équipage qui couchaient à bord ne se soient noyés. Cependant, comme on n'a pas retrouvé le canot du vapeur, il serait possible qu'ils aient pu aborder sur la côte. Le patron Guérin avait, comme d'ordinaire, passé la nuit à terre.

A Saint-Nazaire, l'ouragan a été épouvantable. Il a brisé des cheminées et abattu des murs; mais on n'a signalé qu'un événement de mer: le navire *Minos* a été entraîné sur le banc de Billot, d'où on espère pouvoir le retirer.

Le vent soufflait avec tant de violence, que le train de Nantes à Saint-Nazaire, arrivant à neuf heures trente à Montoir, a dû s'arrêter, pour attendre une locomotive de secours.

A Blois, plusieurs personnes, en traversant le pont, se sont vues arrêtées court; d'autres ont été obligées de se baisser pour éviter d'être emportées. Dans la forêt de Russy, d'énormes arbres, presque séculaires, ont été violemment déracinés.

A Rouen, la tempête était dans toute sa force à quatre heures du matin; le vent mugissait avec furie, et les portes ou les volets des maisons claquaient avec un bruit effroyable. Mercredi matin, les rues étaient couvertes de débris de toiles et d'ardoises. Nous n'avons pas entendu dire qu'il soit arrivé aucun accident grave.

Au Havre, le vent soufflait en tempête; la mer était très-mauvaise au large.

Pendant cette tourmente, la barque de pêche de Trouville, n° 57, se trouvait à trois lieues dans l'ouest de la Hève; elle est entrée au port avec son grand foc et son beaupré enlevés. Personne n'a été blessé.

De son côté, le sloop les *Familles-Réunies*, venant de la Bouille, ayant manqué l'entrée du port, est venu s'échouer sous les chantiers Normand. L'équipage a pu se sauver. (Le Pays.)

Un sommeil affreux, le sommeil de l'opium paralysait les forces de Maurice.

Il veut se raidir, il chancelle; il veut parler, sa langue se refuse à lui obéir; il ouvre les yeux, ses yeux se ferment malgré lui.

L'instinct marin, le sentiment du devoir, semblent tout-à-coup prendre le dessus, tant est puissante son énergie.

Requin grogne sourdement et apporte son harpon, Biffard tremble, Brassinet pâlit, et, voyant s'approcher les gens de l'équipage, porte la main à un coutelas caché sous ses vêtements.

Le jeune capitaine est parvenu à monter sur la dunette.

Il va voir qu'on le trompe. S'il appelle au secours, il sera sauvé peut-être par quelqu'un de ces hommes qu'il arrachait naguère à mille morts. Mais une lame énorme ébranle le navire. Maurice, engourdi, tombe à la renverse; c'en est fait il cesse d'avoir la notion de ce qui se passe autour de lui.

— Perdu..... mon navire..... murmure-t-il d'une voix étouffée.

Cependant, les trois misérables qui jouissaient de toute sa confiance l'ont posé sur une place; ils la font lentement glisser à l'arrière, et sans secousses l'abandonnent à la mer furieuse.

Maurice jette un cri :

— O mon Dieu !

Il a déjà disparu.

— Enlevé l'*Esprit-des-Eaux*!... Vive la fibuste! dit maître Requin en ricanant. On navigue à la part! La cargaison est à nous! Attrape à ramasser des piastres!

L'équipage, témoin du crime, répond à cette proclamation sinistre par d'horribles applaudissements. Ceux des matelots que la belle conduite de Maurice enthousiasmait naguère applaudissent le plus fort, soit que la passion de la rapine l'emporte en eux, soit que le nouveau pouvoir de Requin leur inspire une prudente terreur.

Cependant Brassinet fait arracher le tableau de poupe sur lequel était gravé le nom sacré du navire; on brise l'image sculptée qui ornait la poulaine; on jete à la mer une foule d'espars peu utiles, de vieux ustensiles et d'objets d'encombrement.

Maître Requin trouve ces précautions ridicules; il grogne, mais laisse faire jusqu'à ce qu'il soit temps de virer de bord pour la seconde fois, comme l'a recommandé celui qui n'est plus capitaine.

Onze heures sonnent.

— Pare à virer!

Presque au même instant a lieu la saute de vent attendue et annoncée par Maurice.

C'est la mousson d'octobre qui commence.

Et le bâtiment sans nom s'éloigne sous une allure facile du point où s'est lâchement consommée la plus atroce des perfidies.

— Bon vent, grand' large! plus de dangers!... Une

barrique de tafia sur le pont!... Allons, pirates, célébrez dignement votre premier exploit!... vous avez noyé l'*Âme de votre navire*!

Vous avez noyé l'âme du navire.—Malheur à qui s'aviserait de dire maintenant que Maurice Grandfort était un marin qui vous a cent fois sauvé par son héroïque vigilance et que, sans lui, vous seriez, comme vous mériteriez si bien de le devenir, la pâture des requins!

Vous avez noyé l'âme du navire.

Malheur donc à quiconque prononcera le nom du capitaine Grandfort, fût-ce au milieu des plus horribles dangers!

Brassinnet a son coutelas et sa paire de pistolets à la ceinture; maître Requin ne se sépare plus de son harpon. Vive la fibuste!

Vous avez noyé l'âme du navire!

Sur la proposition de maître Requin, attendu que la mousson ne permettait pas de se rendre Bévouan chez l'illustre émir Bahar, on fit route sur le Grand-Solombo (ailleurs Samonbo), très-petite île, en dépit de son nom, et autre nid d'exécrables pirates.

Situé presque à égale distance des côtes de Java et de celles de Bornéo, le grand Solombo est, du reste, cruellement placé sur la route de tous les bâtiments qui trafiquent entre les îles de la Sonde, Célèbes et les Moluques.

Le capitaine Brassinet, ayant examiné la carte, adressa ses compliments et ses remerciements les plus sincères au judicieux maître Requin.

Le général Lefèvre, commandant le Prytanée impérial militaire de La Flèche, a cru utile, dans l'intérêt des enfants confiés par l'Empereur et par le ministre de la guerre à sa sollicitude toute particulière, de porter à la connaissance des familles et des correspondants la note-circulaire suivante, qui vient de lui être adressée par Son Excellence le maréchal ministre de la guerre :

« Le ministre de la guerre a cru nécessaire une réforme profonde dans le Prytanée de La Flèche.

« Cette réforme a pour moyen principal un adoucissement notable dans le régime intérieur, surtout en ce qui concerne les plus jeunes enfants.

« Elle a pour but, tout en élevant le niveau des études, d'amener l'amélioration morale des élèves.

« En confiant au ministre de la guerre des enfants dont les pères se sont honorés par les services rendus, l'Etat lui demande d'en faire des hommes dignes de leurs pères et dignes de la noble profession des armes, à laquelle la plupart d'entre eux sont destinés.

« Ils doivent être accoutumés de bonne heure :

« Au respect des supériorités hiérarchiques, qui est le principe élémentaire de la discipline ;

« A l'obéissance absolue et spontanée, première leçon du dévouement qui doit les animer plus tard ;

« Au dédain des délicatesses de la vie et des recherches du luxe, sentiment qui affermit les âmes et les rend indépendantes en allégeant le joug des besoins physiques.

« Il convient d'exalter ces jeunes âmes, accessibles à tous les enthousiasmes, pour l'amour du devoir et pour le noble orgueil de l'avoir accompli ; il faut leur enseigner que la satisfaction de la conscience est la source unique d'une louable et noble fierté.

« Pénétrés de ces vérités, les maîtres et les surveillants mettront leurs soins à les faire comprendre, à les faire aimer par les élèves ; mais leurs efforts seraient impuissants si les parents, les tuteurs, les correspondants ne les secondaient pas par leurs conseils, ne les développaient pas par leurs leçons, ne les soutenaient pas dans leurs correspondances.

« C'est pourquoi, dans l'intérêt de l'établissement, dans l'intérêt sacré des jeunes gens qu'il recueille, au nom de la reconnaissance qu'ils doivent tous à l'Empereur, le ministre invite les familles à marcher sérieusement et constamment dans cette voie, à recommander aux enfants la soumission, le respect pour les chefs qui les guident, l'assiduité aux leçons qu'ils reçoivent et la patience dans les épreuves que la nécessité du régime intérieur peut leur imposer.

« La justice du ministre sera inflexible, s'il est obligé de la faire sentir ; décidé, par le sentiment d'un grand devoir envers les familles et envers l'Etat, à maintenir l'ordre au Prytanée, il ne reculera devant aucune mesure de rigueur pour éviter les écarts, et les bontés de l'Empereur cesseront pour ceux qui auront eu le tort de ne pas s'en montrer dignes.

« Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,  
« Signé : RANDON. »

Note. — Le général rappelle aux familles que les lettres adressées aux élèves et qui ne sont pas contre-

signées par les parents ne seront pas reçues par le chef de l'établissement. Il en sera de même lorsqu'elles ne seront pas affranchies. (Le Pays.)

On lit dans le même journal :

Par une circulaire, en date du 23 décembre dernier, S. Exc. M. le ministre de l'intérieur a adressé à MM. les préfets des recommandations dont la sagesse et l'opportunité seront aisément comprises. Déjà M. Billault, dans une autre circulaire, s'était prononcé avec énergie contre les lenteurs administratives et les écritures inutiles. Les nouvelles prescriptions de M. le ministre ordonnent aux préfets une enquête à ce sujet d'où sortira un système de simplification uniforme.

Dès maintenant les affaires devront recevoir une impulsion plus rapide par la substitution de l'examen personnel à l'examen par écrit dans tous les cas où cela sera possible.

« En voyant fréquemment au milieu d'elles, dit la circulaire, le premier magistrat du département, actif, bienveillant, s'occupant sans relâche de leurs affaires de leurs intérêts, les populations auront de jour en jour pour lui plus de déférence, plus de confiance, plus d'affection ; votre force pour faire le bien en sera doublée. »

M. le ministre de l'intérieur recommande également aux préfets la solution de ces affaires importantes qui intéressent souvent des populations entières, puis il termine par la phrase suivante :

« Je recommande fortement ces indications à votre zèle ; conduire vite et bien les affaires, faire aimer le gouvernement de l'Empereur, tel est le double devoir de tout fonctionnaire, et surtout celui des préfets. »

Une administration qui se préoccupe autant des intérêts des citoyens et des communes dans ses actes intérieurs, et qui ne sont point destinés à la publicité, prouve ainsi combien elle est dévouée à l'Empereur et au pays. — Jules Richard.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

#### HOTEL BUDAN, A SAUMUR.

PAUL DEZAUNAY, successeur.

Cet hôtel, en passant en d'autres mains, ne perdra aucun des avantages qu'il ont toujours fait rechercher. M. Dezaunay continuera de tenir un magasin de comestibles, assortis et de premier choix. — Le dimanche et le jeudi de chaque semaine il recevra de la marée.

Il apportera tous ses soins, soit en ville, soit à la campagne, pour la disposition des dîners qu'on voudra bien lui confier.

Il espère que quinze années de travail avec M. Budan contribueront à inspirer au public une confiance qu'il s'efforcera de mériter. (9)

La troisième livraison des GRANDES USINES DE FRANCE, par M. TURGAN, vient de paraître à la Librairie-Nouvelle. Elle a pour sujet les *Gobelins* (3<sup>e</sup> partie : *Teinture*. — *Tapisseries*. — *Tapis*).

La prochaine livraison, qui paraîtra le 15 janvier, contiendra la description du *Moulin Darblay*, dans lequel ont été appliqués tous les utiles perfectionnements de la menuiserie moderne. Une magnifique planche représentant une coupe longitudinale du bâtiment tout entier, a été gravée avec le plus

grand soin par M. Linton sur les dessins de M. Bourdalin ; deux autres gravures donneront une idée exacte de l'intérieur d'un moulin à vent et d'un moulin à eau, tels qu'ils étaient autrefois et tels qu'ils sont encore dans une partie de la France. Les livraisons suivantes contiendront :

*L'Imprimerie Impériale*. — *Les Etablissements Derosne et Cail*. — *La manufacture des tabacs*. — *La Manutention militaire*. — *La Monnaie*. — *La Manufacture de Sévres*. — *La Papeterie d'Essonne*. — *Fonderies, Filatures, Savonneries, etc.*

En envoyant au Directeur de la librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, 12 francs, soit en un mandat, soit en timbres, on recevra franco, par la poste, en France et en Algérie, les 20 livraisons formant le 1<sup>er</sup> volume.

Entre tous les Almanachs qui ont paru pour 1860, nous remarquons avec un intérêt particulier les trois suivants : l'ALMANACH PARISIEN, *lanterne magique, pièces curieuses à voir pour 1860* ; l'ALMANACH DE JEAN GUÉTRÉ, *rustique et guerrier* ; l'ALMANACH DE JEAN RAISIN, *joyeux et vinicole*, et pour faire honneur à ces auteurs si justement populaires, l'éditeur a déployé un luxe de typographie et de gravures inusité dans ce genre de publications. C'est vraiment un des miracles de notre époque que cette magnifique vulgarisation de la littérature, de la science, des beaux-arts et du dessin à 50 centimes.

Ces trois Almanachs sont rédigés par MM. A. DESNOYERS, THÉOPHILE GAUTIER, TH. DE BANVILLE, CHAMPFLEURY, CH. BAUDELAIRE, HIPPOLYTE CASTILLE, CH. MONSELET, EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE, G. MATHIEU, PIERRE DUPONT, LÉON GOZLAN, ALEXANDRE DUMAS, H. MULGER, A. DE LA FIZELIÈRE, A. ESQUIROS, etc., — et illustrés par NADAR, STAAL, COURBET, BONVIN, A. GAUTIER, HANOTAUX, L. ELAMING, L. BALLY, CASANO, BENASSIS, J. RÉGNIER, BELLOT, BOETZEL, etc.

Chacun de ces Almanachs forme un joli volume in-32, de près de 200 pages, illustré de portraits, vignettes et gravures. — Prix : 50 centimes, et par la poste, 60 centimes.

On peut se procurer ces Almanachs chez tous les principaux Libraires et Papetiers des départements, au prix de 50 centimes.

Pour les recevoir directement et franco, envoyer à M. E. PICK, éditeur, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris, 60 centimes en timbres-poste, ou 1 fr. 50 c. pour les trois almanachs réunis. (Affranchir.)

NOTA. — La même librairie publiera, dans le courant de janvier, le *Grand Almanach de la France Impériale*, illustré de près de 100 gravures et portraits, et le seul qui contiendra l'Histoire complète de tous les événements des douze mois de l'année 1859.

Cet Almanach, de 200 pages, qui dépassera certainement tout ce qu'on a fait de plus beau et de plus national en ce genre, ne se vendra néanmoins que 50 centimes.

#### BOURSE DU 5 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 68 20

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00

#### BOURSE DU 6 JANVIER

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 68 50

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00

P. GODET, propriétaire-gerant.

#### CHAPITRE XXII. — RUSES DIABOLIQUES.

Brassinnet ne manquait pas des principaux talents nécessaires pour exercer le commandement sur une troupe de pirates.

Il avait l'éloquence convenable à l'emploi.

Dès la première nuit, autour de la barrique de tafia, ses compagnons purent en juger d'après le discours cynique entremêlé de jurons qu'il leur adressa, le verre d'une main, le couteau de l'autre.

— Passons le faubert sur le passé ! dit-il. Je sais qu'au dernier moment plus d'un enfant de la perte a eu envie de nous gêner, suffit !... Soyons frère !... Je brûle la cervelle au premier qui fait mine de trahir !... Parts égales. Obéissance absolue au capitaine !... Buons et amusons-nous pour commencer.

Les deux hommes que Brassinnet craignait le plus étaient naturellement Biffard et Requin, mais il n'ignorait point l'art de diviser pour régner.

Tout d'abord, il eut soin de démontrer à Biffard que les connaissances pratiques du maître étaient indispensables pour la navigation des îles de la Malaisie. D'un autre côté, attendu que Requin ne savait pas faire le point, il lui prouva que le capitaine ne suffisait pas toujours pour les observations et les calculs astronomiques, Biffard devait conserver le poste de second. Ensuite, avec une astuce fort habile, il n'imposa jamais son autorité aux deux complices à la fois.

Dans toutes les circonstances graves, il les réunissait en conseil, en se réservant de parler le dernier. Requin et Biffard étaient-ils par hasard tous les deux d'un avis opposé au sien, il feignait de partager leur opinion et savait ainsi les apparences.

Les capitaines-pirates de haute-volée n'usent guère de ménagements pareils : poignard et pistolet au poing, ils imposent leur volonté despotique jusqu'au moment où leurs équipages les massacrent.

Brassinnet n'était point de taille à dominer ainsi, mais il pouvait combiner une ruse avec une ténacité toute particulière.

Il se ménageait toujours des moyens d'échappatoires : ainsi, quoiqu'il eût par deux fois fait la traite à main armée sur les côtes d'Afrique, il parvint par deux fois à rentrer en France sans être inquiété.

— Ah çà ! lui demanda Biffard, m'expliqueras-tu un peu ce que tu nous as fait faire ? Pourquoi n'avoir pas harponné le capitaine comme le voulait Requin ? pourquoi nous faire arracher le couronnement et jeter un tas de choses par-dessus le bord ?

— Un capitaine tombe à la mer et se noie, c'est tout simple ; mais un cadavre harponné peut être repêché, reconnu....

— Reconnu par qui, dans ce diable de pays, Brassinnet ?

— Excès de précaution ne nuit pas. Nous venons de Batavia où le capitaine était assez connu ; il a déjà fait

campagne par ici. En mer, et même sur terre, le hasard est grand. Du reste, mon but principal, en cas de malheur, est de pouvoir prouver que nous sommes innocents et que le capitaine voulait voler le navire à l'armateur. J'ai combiné ce plan-là depuis le Havre.

— Ah ! ah ! ceci est drôle ! fit Biffard.

— Grandfort ne voulait pas s'assurer, je l'y ait poussé ferme pour qu'il eût l'air aussi de vouloir frauder l'assurance par un faux naufrage.

Brassinnet, n'ayant aucun motif pour cacher à Biffard ses ruses compliquées, les lui expliqua tout au long.

— Bah ! fit l'autre, un boulet aux pieds de Grandfort aurait mieux valu que toutes tes inventions.

Mais l'ambition secrète de Brassinnet était d'aller un jour vivre à Paris du fruit de ses rapines. Il n'eût garde d'en parler ; Requin ni Biffard n'étaient capables d'approuver cette conception, dont l'exécution n'est cependant pas sans exemples.

Ajouterons-nous que Brassinnet obéit avec un âcre plaisir à un mobile plus hideux que les autres ?

— Je m'y prendrai si bien que le vertueux Maurice Grandfort, mon éternel cauchemar, passera pour barbare, voleur et pirate....

Brassinnet avait misérablement raison, — il prophétisait de malheur ; — les bruits les plus infâmes devaient avant peu flétrir la réputation de l'infortuné capitaine de l'*Esprit-des-Eaux*.

(La suite au prochain numéro.)

# 3 FRANCS PAR AN

La *Toilette de Paris*, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 4 fr. 25, recevoir francs de port les patrons qu'on désire : ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La *Toilette de Paris* n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 15 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.  
Et de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE

PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

DE

### Logements et Caves, et de Vigne,

SITUÉS A MONTFORT ET CIZAY.

L'adjudication aura lieu le dimanche 5 février 1860, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 7 mai 1859, enregistré,

Et à la requête de :

1<sup>o</sup> Pierre Masson, cultivateur, demeurant à Montfort;

2<sup>o</sup> François Masson, cultivateur, demeurant au même endroit;

3<sup>o</sup> Perrine Masson, épouse dûment assistée et autorisée de Pierre Augereau, cultivateur, demeurant à Fosse-Bellay, commune de Cizay, et de celui-ci pour la validité;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8;

En présence, ou eux dûment appelé de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Taillée ou Taillier, veuve en premier mariage du sieur Jean Masson actuellement épouse du sieur François Chauffeteau, cultivateur, demeurant à Montfort;

Au nom et comme tutrice du sieur François Masson, et demoiselle Marie Masson, ses deux enfants mineurs, issus de son premier mariage, avec le sieur Jean Masson, ci-dessus nommé, en son vivant sabotier à Montfort;

2<sup>o</sup> François Chauffeteau, ci-dessus nommé et qualifié, au nom et comme co-tuteur, avec la dame son épouse, des mineurs ci-dessus nommés;

Co-licitants ayant pour avoué M<sup>e</sup> Coulbault.

Et encore, en présence de M. Pierre Rangeard, cultivateur, demeurant à Montfort, au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* desdits mineurs Masson;

Il sera, le dimanche 5 février 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente par adjudication et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Un logement en cave, situé au bourg de Montfort, comprenant trois caves se joignant, petite cour par-devant, petite écurie y attenante, communauté à la courdoire qui y descend, et une autre cour commune dans laquelle existe un puits commun; caves joignant au levant Bourg et Samson, au couchant René Ballu. Au

dessus du puits commun, il y a un petit jardin, contenant un are cinquante centiares environ, qui joint au levant Bontemps, au couchant et au nord Bourg, au midi Christophe Guibert; sur la mise à prix de... 400 fr.

2<sup>o</sup> Une autre grande cave, située aussi à Montfort, avec la communauté à la courdoire qui y descend; plus un petit jardin régnaot au dessus de de la cave contenant un are environ; le tout joint au levant le chemin, au couchant Bourg, au nord la courdoire, et au midi René Ballu; sur la mise à prix de... 300

3<sup>o</sup> Dans le clos des Vigneaux, commune de Cizay, un are dix centiares de vigne, en deux petits morceaux se joignant par un angle, joignant au midi Deloceau, au levant un sentier, au couchant M. Delavau, au nord Etienne Bausse; sur la mise à prix de... 30

Total des mises à prix... 730 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-poursuivant, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

Dressé à Saumur, le 30 décembre 1859.

Signé : BEAUREPAIRE, Avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 31 décembre 1859, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> Reçu 1 fr. 10 c., décime compris.

(8) Signé LINACIER.

Etude de M<sup>e</sup> ARMAND SIMON, huissier-audiencier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 8 janvier 1860, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, au domicile du sieur SEVIN, charbon forgeron, même ville, rue de Bordeaux, à la vente aux enchères et au comptant, plus cinq pour cent, de divers meubles, objets mobiliers, une grande quantité d'outils de forgeron et de charbon, forge, fer, ferrailles, bois de travail et travaillé, madriers, etc.

On paiera comptant. (6)

## A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE MAISON, avec cour, jardin et servitudes, située à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine.  
S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (568)

A VENDRE OU A LOUER, Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

## A VENDRE UN CLOS DE VIGNES,

Entouré de murs, affilé d'arbres fruitiers, sis au Pré-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. TRANCHANT, propriétaire, rue Courcouronne, à Saumur. (554)

## A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Paradis et de la rue du Temple, et connue anciennement sous le nom de la Dées e-des-Fleurs.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (569)

## A VENDRE UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1<sup>er</sup> étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (524)

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A VENDRE UNE

JOLIE PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues, 6 places, avec harnais.

S'adresser à M. ROBERDEAU.

Un PRINCIPAL CLERC de notaire désire UNE PLACE.

S'adresser au bureau du Journal.

## A CÉDER UN FONDS

### D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement,

UN JARDIN et terrain contigu, le tout d'environ un hectare, Avec logement, belvédère, puits, deux bassins.

S'adresser à M. DABURON, juge honoraire, Grand'Rue, 49, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire. (557)

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état, Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses, Avec ou sans un très-grand et beau jardin y attenante.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand'rue, n<sup>o</sup> 49.

S'adresser à M. DABURON, juge honoraire, qui y demeure, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire. (556)

## A louer présentement

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy.

S'adresser à M. MILLOCHEAU, Eugène, quartier des Puits. (561)

## A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON

Rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LORRAIN.

## M. COURTOIS-JAGOT,

Rue d'Orléans, 31,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, loin de quitter les affaires, ainsi qu'on en a répandu le bruit, il vient de renouveler une partie de ses marchandises et qu'il vendra ses papiers au plus juste prix. (541)

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PÂTE DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE RÉGLISSE, reconduites si efficaces contre RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRITATIONS DE POITRINE, est établi chez M. PIE fils, marchand droguiste, rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 23, à Saumur.

Un JEUNE HOMME de 18 ans désirerait se placer comme valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.